

Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

RAMERY TRAVAUX PUBLICS
334 RUE DE L'ALLOEU
BAT R+2

59429 ARMENTIERES CEDEX

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM
N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
30/06/2026	F01260600411	411750	F01260600411	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	D-020029 - D-CS11023020029					
PJMORXE350	MORTIER 0/1 CEM2 350	1.5	M3	127.00	190.50	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	1.5	UN	1.50	2.25	20 %
506	TAXE CARBONE	1.5	UN	1.50	2.25	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	1.5	UN	4.00	6.00	20 %
552	ECO-PARTICIPATION	1.5	UN	1.68	2.52	20 %

Mode de règlement : CHEQUE

Echéance : 15/08/2026

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT :	203.52 €
Total TVA :	40.70 €
Total TTC :	244.22 €
RESTE A PAYER :	244.22 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01260600411	F01260600411	30/06/2026	411750	RAMERY TRAVAUX PUBLICS

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : D-020029 D-CS11023020029						
30/06/2026	004419850	411750	PJMORXE350	MORTIER 0/1 CEM2 350	1.5	M3
30/06/2026	004419850	411750	552	ECO-PARTICIPATION	1.5	UN